

COMMUNE D'EXCIDEUIL
SEANCE DU 13 JANVIER 2016
PROCES VERBAL

L'an deux mil seize et le treize janvier à vingt-heures trente, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame SEDAN Annie, Maire.

PRESENTS : M. BUFFAT, Mme BOUKHALO, Mme COURNU, Mme DENYS, M. VAUGRENARD, M. LE GOANVIC, M. NAUD, M. BOSSAVY, Mme PEYTOUR, Mme GRAS, Mme LACOSTE

ABSENTS : M MAGNOU, M THOMASSON, Mme CHAUMONT

PROCURATIONS : M MAGNOU à Mme LACOSTE, M THOMASSON à M BUFFAT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BOUKHALO

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 2 DECEMBRE ET 16 DECEMBRE 2015

Le procès-verbal de la séance du 2 Décembre et du 16 Décembre 2015 sont adoptés à l'unanimité.

DETR 2016

Les dossiers de demande au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2016 doivent être déposés au plus tôt.

Parmi les projets que le Conseil Municipal envisage de réaliser prochainement, une opération peut faire l'objet d'une aide au titre de la DETR.

Il s'agit de la 8^{ème} tranche des travaux des écoles : Réhabilitation de l'école maternelle pour un montant estimatif des travaux de 165 112.00 € HT

Le plan de financement HT serait le suivant :

Part Communale	76 814
Département	33 133
Etat (DETR) accessibilité 40 %	37 031
Etat (DETR) 25 %	18 134
Coût Total	165 112

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à déposer le dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2016 pour cette opération

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise le Maire à demander les subventions au titre de la DETR 2016 pour cette opération qui doit être réalisée au cours de l'année 2016.

FUSION ECOLES MATERNELLE ET ELEMENTAIRE

La fusion de deux écoles correspond à leur réunion en une structure unique ; peuvent être fusionnées des écoles élémentaires ou des écoles maternelles ou encore une école maternelle et une école élémentaire.

COMMUNE D'EXCIDEUIL
SEANCE DU 13 JANVIER 2016
PROCES VERBAL

La fusion des écoles vise à renforcer la coordination par une seule et même direction dans un souci de plus grande continuité inter-cycles et de meilleures liaisons avec les familles.

Une décision de la commune concernée est nécessaire dans tous les cas.

L'Inspecteur de l'Education Nationale nous fait part d'un projet de fusion de ces deux écoles à la prochaine rentrée scolaire 2015/2016.

Après concertation avec l'équipe enseignante qui a donné son accord, ce projet apporterait les changements suivants :

- une seule structure (continuité administrative)
- une seule direction

Il appartient désormais au conseil municipal d'entériner cette fusion.

Madame le Maire propose :

- d'approuver la fusion de l'école maternelle et de l'école élémentaire en une entité unique à compter de la prochaine rentrée scolaire 2016/2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** la fusion de l'école maternelle et de l'école élémentaire en une entité unique à compter de la prochaine rentrée 2016/2017.

MAINTENANCE FEUX TRICOLORES

Les feux tricolores du carrefour (D705/D67) sont obsolètes et par conséquent, très souvent en panne.

Il s'avère indispensable de les remettre à niveau.

Trois entreprises ont été contactées et ont fourni des propositions.

La société DARLAVOIX est la plus compétitive.

Elle nous propose un contrat de maintenance prévoyant la réalisation d'une visite préventive annuelle pour l'ensemble de l'équipement.

Ce contrat de maintenance s'élèverait à 4 952 €.

Durant cette visite les opérations effectuées seront les suivantes :

- Contrôle visuel de l'ensemble
- Nettoyage des lanternes, supports et panneaux de signalisation
- Petites réparations liées
- Vérification du bon fonctionnement et de la conformité de l'installation
- Vérification des parties mécaniques, électriques et optiques des appareillages
- Vérification des orientations et rectification le cas échéant.

A l'issue de la visite annuelle, le prestataire transmettra un compte rendu technique détaillé.

COMMUNE D'EXCIDEUIL
SEANCE DU 13 JANVIER 2016
PROCES VERBAL

Ces travaux de remise à niveau s'élèveraient à 29 018 € HT

En conséquence le Maire propose à l'assemblée :

- de signer un contrat de maintenance avec la société DARLAVOIX domiciliée ZA Bourdelas 87500 SAINT YRIEIX LA PERCHE.
- de signer le devis de remise à niveau pour un montant de 29 018 € HT

Ces deux sommes seront réparties sur 4 ans et représenteront donc une dépense de 8 492.50 € par an.

Où cet exposé et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise le maire à signer le contrat de maintenance pour une durée de quatre ans et renouvelable une fois prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2016

Autorise le Maire à signer le devis de remise à niveau pour un montant de 29 018 € HT et prend bonne note de l'étalement de la dépense sur 4 ans.

RECRUTEMENT CONTRAT AIDE PERI SCOLAIRE

Depuis le 1^{er} novembre 2012, le dispositif « emplois d'avenir » est entré en vigueur. Créé par la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012, ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes peu ou pas qualifiés par contrat aidé.

Dans le secteur non-marchand, le contrat prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E.) de 3 ans au maximum réglementé par le code du travail.

Le recrutement doit en principe avoir lieu dans des activités ayant soit une utilité sociale ou environnementale, soit un fort potentiel de création d'emplois. Cependant, les collectivités territoriales peuvent recruter même si elles n'appartiennent pas à un secteur identifié comme prioritaire.

Notre commune peut donc décider d'y recourir. Cette démarche nécessite un engagement à former le jeune en interne et rechercher des formations extérieures en lien avec la mission locale et ainsi lui faire acquérir une qualification.

Un tuteur identifié doit être désigné au sein du personnel pour accompagner ce jeune au quotidien et lui inculquer son savoir.

L'aide à l'insertion professionnelle versée par l'Etat est fixée à 75 % du taux horaire brut du S.M.I.C. Cette aide s'accompagne d'exonération de charges patronales de sécurité sociale.

Le Maire propose à l'assemblée :

Le recrutement d'un emploi d'avenir à temps non complet, durée hebdomadaire 23 heures - pour intégrer le service écoles - restaurant scolaire et acquérir des qualifications et exercer les fonctions d'agent d'animation et d'assistance auprès des enfants

COMMUNE D'EXCIDEUIL
SEANCE DU 13 JANVIER 2016
PROCES VERBAL

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période d'un an à compter du 21 janvier 2016.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu la loi n°2012-1189 du 26/10/2012 et les décrets n° 2012-1210 et 1211 du 31/10/2012 portant création d'une nouvelle section dédiée aux contrats d'avenir dans le code du travail,

Vu l'arrêté du 31/10/2012 qui fixe le montant de l'aide financière de l'Etat,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

OUVERTURE DE CREDITS

Madame le Maire informe que la subvention attribuée par le Conseil Départemental pour les travaux de restauration de l'église n'a pas été prévue au budget 2015.

Cette subvention s'élève à 37 500 €

Afin d'émettre le mandat et le titre correspondant, Il y a lieu de procéder à l'ouverture de crédit suivante :

DESIGNATION DES ARTICLES		CREDITS SUPPLEMENTAIRES A VOTER	
N°	INTITULE	RECETTES	DEPENSES
1323-196	Subvention département	37 500	
2313-196	Travaux restauration église		37 500

Madame le Maire invite le Conseil à voter ces crédits.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiqués ci-dessus.

DECISIONS MODIFICATIVES

Madame le Maire informe qu'il est nécessaire de changer une imputation sur une subvention perçue en 2014. (DETR écoles)

Elle a été passée à tort au compte 1331 (amortissable) au lieu du compte 1341.

Afin d'émettre le mandat et le titre correspondant, il y a lieu de procéder à l'ouverture de crédit suivante :

COMMUNE D'EXCIDEUIL
SEANCE DU 13 JANVIER 2016
PROCES VERBAL

DESIGNATION DES ARTICLES		CREDITS SUPPLEMENTAIRES A VOTER	
N°	INTITULE	RECETTES	DEPENSES
1341	DETR non transférable	22 037	
1331	DETR transférable		22 037

Madame le Maire invite le Conseil à voter ces crédits.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiqués ci-dessus.

QUESTIONS – INFORMATIONS DIVERSES

- Vœux 2016 de Monsieur CAZEAU, sénateur, de Madame THOMASSON Ginette et de la « protection civile ».
- Vœux et remerciements de Monsieur Jacques DESROCHE suite à son départ à la retraite.
- Invitation à la soirée « étranges lectures » organisée le 28 janvier à 18h30 au château d'Excideuil : La Confession de la lionne (Mozambique).
- Carte postale envoyée par Monsieur Francis NAUD
- Information donnée par Monsieur BUFFAT à propos d'un projet d'étude d'assainissement relatif au branchement du bâtiment de la Communauté de Communes et du conseil départemental, à la mise en réseau collectif de la route du Maine et à la connexion du supermarché « super u » en lien avec son déplacement. Une possibilité de raccordement au réseau d'assainissement d'Excideuil est à l'étude. Madame LACOSTE trouve très regrettable de cautionner l'agrandissement du supermarché au détriment des commerces d'Excideuil. Monsieur BOSSAVY trouve anormal que la Commune d'Excideuil finance les autres communes ; il suggère que Saint Martial finance la part de son projet.
- Madame GRAS demande quand vont commencer les travaux de mise en place des containers semis enterrés prévus initialement en novembre. Monsieur BUFFAT annonce l'ouverture du chantier dans une dizaine de jours. Il précise que des devis sont en cours pour l'aménagement du futur parking situé avenue du général Clergerie.